

UdS : Politique sociale et Bilan des travaux du groupe thématique Politique Gestion des ressources humaines sociale et gestion des ressources humaines

12 février 2007

Le groupe "politique sociale et GRH" a été mis en place en même temps que des autres groupes constitués pour réfléchir, chacun autour d'une thématique donnée, à la construction de la future Université de Strasbourg.

Il compte en son sein des représentants des établissements désignés par les Présidents dont une partie sont par ailleurs des élus IATOS dans leurs Universités respectives.

Il a tenu sa première réunion le 18 septembre 2006 et fonctionne sur une fréquence hebdomadaire. Depuis le 11 décembre 2006, l'IUFM participe à ses travaux, par l'intermédiaire de deux représentants de cet établissement.

Le champ de réflexion qu'a vocation à couvrir ce groupe de travail est parfaitement apparent avec son intitulé ; il s'agit d'être force de proposition sur tous les aspects de GRH liés à la mise en place du futur établissement.

D'emblée, le groupe a posé deux questions qui définissent la problématique qu'il est appelé à traiter :

- quelles modalités mettre en œuvre pour permettre l'intégration, à l'échéance du 1^{er} janvier 2009, dans un seul ensemble, des personnels relevant pour l'heure de quatre établissements distincts ?
- quelle politique sociale développer au sein de la future Université, compte tenu des acquis et cultures propres de chaque partenaire ?

Les réflexions se sont par la suite structurées autour de ces deux questions majeures et ont porté sur différentes sous-questions qui leur sont liées.

Les travaux ont en premier lieu reposé sur la définition d'un postulat aux termes duquel l'intégration des quatre établissements ne peut en aucun cas s'accompagner d'un retrait des moyens actuels, mais au contraire générer un accompagnement spécifique de la part du Ministère.

Cet accompagnement spécifique devra intégrer les moyens nécessaires à l'alignement des situations des personnels vers le haut, notamment en matière indemnitaire ou de subventionnement de la restauration.

La redistribution des fonctions rendue possible a priori par la fusion, des services centraux en particulier, devra permettre de prendre en charge de nouvelles missions, pas ou insuffisamment assurées à ce jour afin de doter en termes de moyens humains le futur établissement d'un potentiel à la hauteur des ambitions qu'il poursuit.

Ce postulat posé, la suite des réunions a été consacrée, comme les autres groupes l'ont fait, chacun pour ce qui le concerne, par une présentation par chaque établissement d'un état des lieux, sous la forme de la répartition de ses emplois et de l'exposé de ses principales pratiques en matière de gestion de ses personnels IATOS et enseignants, fonctionnaires et contractuels, ainsi qu'en matière de concertation et de dialogue social.

Au fur et à mesure de ces présentations sont plus nettement apparus les champs sur lesquels la réflexion devait être approfondie afin de permettre la définition de politiques communes dans différents domaines.

Un travail spécifique a ainsi été mené sur les aspects de politique sociale à mener à l'égard des personnels, par l'intermédiaire d'une présentation du SUAS de l'ULP.

Les réflexions ainsi menées ont permis de relancer une action figurant dans les contrats quadriennaux des trois Universités de Strasbourg, visant à la création d'une structure d'accueil pour les enfants des personnels. Les solutions à mettre en œuvre dans cette perspective ont été dégagées.

Une autre réflexion est en cours, tendant à la définition d'un règlement ARTT commun. Les règlements actuels diffèrent en effet par différents aspects et le principe de la recherche d'une convergence de ces règlements a été adopté.

Cette homogénéisation est indispensable par elle-même mais elle résulte aussi du constat opéré en commun qu'à l'épreuve de cinq ans de fonctionnement dans le cadre du nouveau régime mis en place, certaines dispositions méritaient d'être revues.

Il en est ainsi de la question de l'instauration de cycles de travail, de l'adoption de mesures tendant à un meilleur écoulement des jours de congé ou à la généralisation de durées hebdomadaires de travail modulables, entre autres sujets.

La décision a par ailleurs été prise de poursuivre cette réflexion dans le cadre du groupe de travail mais de confier la négociation concrète sur le nouveau régime ARTT à une formation paritaire associant représentants de l'administration et des personnels siégeant en nombre égal pour chaque établissement.

Outre ces perspectives, le groupe s'est donné pour objectif de proposer des modalités de gestion qui viseraient à assurer, à l'occasion de la mise en place de la future Université, à chaque agent de trouver sa place dans l'organigramme du futur ensemble et de faire en sorte que les fonctions nouvelles qui devront y être exercées soient dûment pourvues.

Le groupe reste toutefois tributaire sur ce dernier point des orientations qui seront définies par le groupe "gouvernance - statuts" quant à l'organisation de la nouvelle Université.